



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkêrel
evit an diorren padus



► Tréflévénez (29)

Entretenir, gérer et replanter des bois en cœur de bourg

La commune est propriétaire de plusieurs parcelles boisées situées à proximité du cœur de bourg. Leur plantation et gestion dans le temps permettent de protéger ces boisements favorables à la biodiversité et de créer des espaces de détente.

Petite commune rurale de 250 habitants située au sud de Landerneau, Tréflévénez qui n'a pas de commerces ou d'école offre une qualité de vie rurale non loin des grands axes et villes plus importantes. Elle s'est également beaucoup préoccupée d'entretenir et améliorer ses espaces publics et arborés. Consciente de l'intérêt pour la biodiversité, la qualité de l'eau et du paysage, elle s'est engagée dans plusieurs opérations de (re)boisement avec de nombreux partenaires.

↗ Une parcelle aménagée en zone de loisirs

En 2017, la tempête Zeus provoque des dégâts dans un petit boisement (1 hectare) dit « du Rusquec », propriété de la commune (donation) à proximité du bourg. En 2021, La commune fait alors appel à l'ONF pour y gérer le bois et le mettre en sécurité. Dans la perspective de pouvoir mieux accueillir le public dans cet espace forestier, la commune le missionne pour y effectuer des éclaircies en futaie irrégulière, sécuriser et créer une boucle de cheminement. Une zone de loisirs avec du mobilier (5 agrès de sport) et de promenade est ainsi installée. La coupe des arbres a été réalisée par une entreprise spécialisée et le bois a été vendu en bois d'œuvre ou en bois de chauffage.

Coût de l'opération : 6 745 HT € (hors travaux en régie et acquisition et pose des agrès). Le solde positif



Les agrès mis en place dans le bois géré par l'ONF en 2019

entre le coût entreprise et la vente bois est de 1 068 € HT.

↗ Un hectare replanté au bois de Ker Georges

Une parcelle voisine de 0,8 hectare, plantée d'épicéas de Sitka est cédée à la commune après que le précédent propriétaire (privé) ait effectué une coupe rase de ces derniers en 2019. La commune se trouve ainsi dans l'obligation légale de la replanter avec une surface égale, d'essences productives. Elle souhaite assurer une reforestation tout en préservant la biodiversité.

La commune missionne à nouveau l'ONF pour étudier et proposer la meilleure solution ; il est choisi de recréer un boisement mixte feuillus/résineux en futaie régulière (toutes les plantations ont le même âge). Après quelques péripéties

Programme Forêt bois



FORETBOIS
Pays de Brest

Émanant du Pays de Brest, il vise à structurer la filière forêt-bois, avec une mise en réseau des acteurs de l'amont à l'aval autour de deux priorités : le développement du bois d'œuvre (construction, rénovation, surélévation, aménagements...) et la gestion forestière durable, multifonctionnelle et pourvoyeuse de bois en circuit court. Ce programme pilote en Bretagne est porté par le Pôle métropolitain grâce aux fonds européens LEADER et co-animé avec l'interprofession Fibois Bretagne, le CNPF, l'ONF, Fransylva 29 et le CAUE du Finistère. ■

administratives, la plantation de 1 200 arbres (5 essences : chêne sessile, pin sylvestre, pommier et poirier sauvages, sorbier des oiseleurs) est effectuée en mars 2024. Une protection autour des troncs est mise en œuvre (qui devra être retirée d'ici 10/15 ans) pour les protéger des chevreuils dont les effectifs augmentent. « Nous avons effectué une plantation très serrée pour favoriser la compétition entre espèces et permettre des éclaircies à moyen terme pour créer du bois d'œuvre (de petite qualité) et de chauffage » précise Fabien Acquitter, technicien forestier à l'ONF.

Coût de l'opération : 14 600 € HT, pris en charge à 80% par le conseil départemental dans le cadre du Plan « 500 000 arbres ».

➤ Une parcelle sous la ligne à haute tension

Un peu plus loin, une autre parcelle de 0,8 hectares située sous la ligne à haute tension - gérée par RTE - est défrichée en 2023. « Quand nous avons vu le travail de gyrobroyage peu vertueux effectué ici, nous avons contacté RTE pour réfléchir à la manière dont on pouvait replanter la parcelle de manière plus respectueuse » explique Georges Philippe, maire ; « ils ont tout de suite répondu favorablement à notre demande. » Ainsi, RTE envisage

“ La commune porte une attention à ses boisements et a travaillé tout naturellement avec les partenaires et experts tels le Département du Finistère, l'ONF, le syndicat de bassin et RTE ”



Georges Philippe, maire

la plantation d'arbres de moins haute tige, tels des fruitiers. « Nous sommes dans une démarche 'éviter, réduire, compenser' » précise Lise Bessac, chargée d'études.

Une prise en charge partagée avec la commune est envisagée pour cette opération qui pourrait aussi être financée en partie par le Département (plan 500 000 arbres).

➤ Entrée de bourg : recréation murets et talus

En 2017, les élus ont souhaité marquer l'entrée nord du bourg qui n'était pas très visible et dont les talus ne présentaient plus beaucoup d'arbres. Ils se sont rapprochés du Syndicat de bassin de l'Elorn et, grâce à des financements liés au programme Breizh bocage, ils ont choisi de créer un muret en pierres sèches et de replanter des arbustes et des arbres sur les talus existants et recréés à l'occasion.



parcelle sous la ligne à haute tension

➤ Les réseaux, filières, programmes et partenaires

Les élus ont su s'accompagner des partenaires qui peuvent apporter de nombreux outils et moyens financiers, techniques ou intellectuels pour mieux gérer leurs boisements.

L'Office national des Forêts. Structure d'état, l'ONF gère les forêts domaniales et accompagne les collectivités sur des plus petits boisements communaux, pour planter et assurer une gestion multifonctionnelle de ces espaces naturels.

RTE. Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité, RTE assure une mission de service public en maintenant et développant les lignes hautes et très hautes tensions en France.

Le syndicat de bassin de l'Elorn peut assurer des missions de maîtrise d'œuvre pour mener et/ou encadrer des projets de plantations et de gestion de linéaire bocager notamment en lien avec la préservation de la qualité de l'eau.

Le conseil départemental du Finistère soutient financièrement et techniquement (à hauteur de 80% des dépenses) les collectivités ou les agriculteurs qui agissent pour freiner le réchauffement climatique, favoriser la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau et préserver le cadre de vie en plantant des arbres par le biais de son plan « 500 000 arbres ».



Le bois privé cédé à la commune est replanté par l'ONF en 2024

CONTACTS

Georges Philippe, maire

Fabien Acquitter, ONF Quimper

BRUDED bénéficie du soutien technique et financier de :



Fiche expérience • mars 2024

BRUDED www.bruded.fr